



Pour une gestion durable garantissant des perspectives d'avenir

Document de réflexion

L'économie sociale de marché est une caractéristique marquante du système économique et social allemand et constitue la base de la prospérité, de la paix sociale et du progrès écologique. L'État assume des missions réglementaires et définit le cadre dans lequel s'exercent l'entrepreneuriat et l'initiative privée. Depuis quelques dizaines d'années, le mode de gestion actuel montre clairement ses limites au plan social et écologique. À terme, nous ne pourrions promouvoir la prospérité et la qualité de vie pour tous que si nous organisons nos activités quotidiennes et notre mode de gestion de manière cohérente, dans le respect du principe de durabilité. Un développement durable permettant des améliorations au plan social et un progrès économique dans le cadre restreint de notre planète garantit des perspectives de vie à la population actuelle et aux générations futures. Cela présuppose de découpler la prospérité et la qualité de vie de la consommation de ressources naturelles et de réduire cette dernière de manière radicale.

Renforcer l'économie sociale et écologique de marché

Dans le communiqué final du sommet du G7 qui s'est tenu cette année à Elmau, les plus grands pays industrialisés ont réaffirmé leur détermination à placer le monde sur une trajectoire de développement durable à long terme. Ils reconnaissent expressément qu'une vie meilleure pour tous doit allier le développement économique à la protection du climat et à la participation à égalité de tous les membres de la société.

L'économie sociale et écologique de marché offre un cadre propice à la mise en accord des trois dimensions (économique, environnementale et sociale) du développement durable. Pour ce faire, il faut engager un débat sérieux afin de déterminer comment intégrer aux prix, au niveau mondial et de manière sociale, les coûts dits « externes » occasionnés par l'exploitation des sources d'énergie et matières premières fossiles, ou l'impact possible sur l'environnement. Une politique durable doit assumer cette mission de gestion importante. En envoyant les bons signaux en matière de prix, on stimulera l'innovation tout en encourageant une utilisation économique et efficace des ressources limitées. L'adoption d'orientations adéquates s'appliquant dès la conception des produits permet de calculer en amont les coûts de production tout en anticipant l'impact écologique. En règle générale, les produits devraient remplir leur fonction de manière optimale tout en consommant le moins de ressources naturelles et d'énergie possible. Les aides publiques à l'agriculture devraient donc appuyer une production alimentaire la plus respectueuse possible de l'environnement et des ressources.

Au plan international, nous avons besoin d'un cadre réglementaire qui utilise les chances du libre-échange et assure un commerce équitable, en garantissant au plan mondial le respect des droits de l'homme et de bonnes conditions de travail et – comme cela a été souligné dans le



cadre du G7 – en mettant en place un système fiscal international moderne et juste. L'Allemagne peut et doit assumer ici un rôle de pionnier.

Énergie et protection du climat

L'Allemagne est en pointe dans le développement d'un approvisionnement durable en énergie. L'objectif doit être une production d'énergie ne rejetant pratiquement pas de dioxyde de carbone. La transition énergétique et la décarbonisation de l'approvisionnement en énergie ne seront possibles qu'avec des technologies durables, comme les techniques de stockage ou d'économie d'énergie et les réseaux électriques intelligents. Il faut en outre imbriquer plus intimement les secteurs de l'électricité, de la chaleur et des transports. Globalement, l'Allemagne devrait continuer à consolider sa position de chef de file dans le secteur des technologies environnementales, et c'est dans un cadre misant sur l'innovation et une réduction cohérente des subventions qu'elle y parviendra le mieux. Les solutions techniques proposées par les entreprises allemandes du secteur de l'environnement sont connues pour leur fiabilité et leur caractère innovant et sont aussi très appréciées à l'étranger. Dans ces conditions, nous saluons la reconnaissance et les aides accordées aux innovations importantes, par exemple par des distinctions comme le Prix allemand de l'environnement, de la Fondation fédérale allemande pour l'environnement, ou le Prix allemand du développement durable, décerné par la fondation éponyme.

En outre, les membres du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable plaident en faveur d'un renforcement du système d'échange de quotas d'émissions, élément important d'une politique climatique européenne, par le retrait de certificats du marché. Les deux réformes, le gel des quotas (backloading) et l'introduction de la « réserve de stabilité du marché », sont des mesures importantes pour la réduction de l'excédent de certificats d'émission de CO₂. Une réforme structurelle du système d'échange de quotas d'émissions est indispensable d'ici la phase 4, qui commencera en 2020. Outre une réduction nette des plafonds annuels d'émissions, il sera nécessaire d'intégrer également d'autres catégories d'émetteurs, en répartissant les coûts de manière à ne pas nuire à la compétitivité d'entreprises extrêmement performantes affrontant la concurrence internationale. Les membres du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable invitent donc le gouvernement fédéral à s'engager en faveur d'une réforme ambitieuse du système d'échange de quotas d'émissions reposant sur des mécanismes d'économie de marché, et à appuyer une politique climatique européenne ambitieuse. L'objectif à moyen et long terme doit être la mise en place d'un système mondial d'échange des quotas d'émissions de CO₂.

Des garde-fous sociaux

Il ne pourra y avoir de réussite économique à long terme que dans un environnement intact. De même, on ne pourra protéger efficacement l'environnement que si les populations ne doivent pas se battre pour leur survie économique et leur protection sociale. L'un n'est pas possible sans l'autre. Il faut donc encourager un modèle économique écologique et compétitif tout en accompagnant au plan social et du droit du travail les défis qui se posent dans le monde du travail. En effet, le travail rémunéré est à la fois un secteur clé de notre société et la base des projets de vie des individus et de la garantie des conditions minimum de participation à la vie sociale.



Dans de grandes parties du marché du travail, il existe entre les partenaires sociaux une coopération reposant sur la confiance. Cette coopération offre un cadre propice à un travail de qualité, rémunéré conformément aux conventions collectives, ainsi que des emplois sûrs, permettant aux salariés de faire des projets de vie en matière personnelle et familiale. En même temps, des conditions de travail saines et la protection contre le démontage des structures du travail. La cogestion dans les entreprises est une composante importante de l'économie sociale de marché, car elle enrichit la culture démocratique de notre pays et crée une ambiance de travail agréable.

En outre, une société viable a besoin de systèmes de protection sociale solidaires et efficaces. Nul ne doit être exclu de la protection sociale. Il faut empêcher les personnes âgées de tomber dans la pauvreté et leur garantir en situation de dépendance une prise en charge respectant leur dignité. Surtout, une société ne peut pas se permettre de laisser s'installer le mal chronique du chômage de longue durée. En Allemagne, nous devons encore faire plus pour que chacun ait accès au marché du travail.

Le rôle d'exemple des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics doivent donner l'exemple en matière de gestion durable. Les membres du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable renvoient à cet égard à la réforme prochaine du droit des marchés publics (directive européenne 2014/24/UE) et l'occasion qu'elle présentera d'exiger à l'avenir, lors des appels d'offres, le respect de critères de durabilité ambitieux tout en améliorant la sécurité juridique des pouvoirs adjudicateurs. Le conseil consultatif attend du gouvernement fédéral qu'il mette à profit toutes les opportunités qu'offre cette réforme.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable invite le gouvernement fédéral à intervenir en faveur d'un recours accru au code de développement durable allemand (CDD) par les entreprises publiques. Ce code élaboré par le conseil pour le développement durable s'appuie sur des normes internationales, permet une comparaison entre les différents types d'organisation et s'adresse aussi explicitement aussi aux entreprises du secteur public. À l'heure actuelle, sur la bonne centaine d'entreprises à participation directe de l'État fédéral (rapport 2014 sur la participation), seules sept appliquent le code de développement durable allemand, alors que, précisément, les pouvoirs publics doivent être un pionnier en matière de développement durable.

Une expertise juridique¹ a en outre montré que le CDD remplit sur le fond toutes les dispositions concernant la publication d'informations non financières que l'UE exigera à partir de l'exercice 2017 (directive européenne 2014/95/UE). La directive, qui est en cours de transposition en droit national, prévoit que les entreprises publient des informations relatives aux questions d'environnement, aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption et de diversité. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se prononce en faveur d'une transposition ambitieuse et la moins bureaucratique possible de la directive européenne.

¹ [Expertise](#) de Monsieur Andreas Hecker « Analyse de la mise en œuvre de la "directive RSE" en Allemagne, tenant compte de l'initiative "Code de développement durable allemand" »



Gestion régionale et promotion de l'économie circulaire

C'est au niveau local que doit commencer une gestion durable. Les PME dirigées par leurs propriétaires et les entreprises familiales sont celles qui pensent le plus en termes de générations, pas uniquement de résultats trimestriels. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se prononce en faveur du renforcement des chaînes de valorisation régionales, car elles peuvent augmenter le dynamisme économique des territoires. Elles peuvent aussi contribuer à ce que les prestations écologiques fournies sur place, par exemple celles d'une agriculture adaptée aux conditions locales, soient suffisamment rémunérées. Ces chaînes de valorisation comprennent notamment les sous-traitants, les producteurs, les transports, le commerce, les prestataires de services et les établissements de formation.

La réduction de la consommation de matières premières et de matériaux est l'un des défis les plus pressants de notre époque, mais il recèle aussi des opportunités majeures pour les entreprises. Elles peuvent, en recourant à la miniaturisation et aux matériaux légers, prévoir dès le stade de conception des produits une utilisation encore plus efficace de ressources très limitées. Il faut encore plus mettre l'accent sur la réduction des déchets à la source et toujours considérer un produit sur l'ensemble de son cycle de vie. Ces mesures visant une utilisation plus efficace des ressources ont un impact positif sur la sécurité d'approvisionnement et sur la réduction de la consommation de matières premières. De plus, une augmentation de l'efficacité soulage l'environnement, renforce la compétitivité des entreprises, garantissant ainsi l'emploi.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue donc l'objectif du gouvernement fédéral de doubler d'ici 2020 la productivité des matières premières de l'ensemble de l'économie allemande par rapport au niveau de 1994. Dans cette même optique d'augmentation de la productivité des matières premières, le conseil consultatif appuie également l'objectif d'une économie à 100 % circulaire prôné par le conseil pour le développement durable. Il sera ainsi possible, et cela aura un impact positif sur la compétitivité de nombreuses entreprises, de réutiliser plus de substances valorisables, de produire des matières secondaires d'origine domestique et d'éliminer les déchets de façon respectueuse de l'environnement. Cela nous rapprochera beaucoup de notre objectif, découpler la croissance économique de la consommation de ressources.

Organiser l'économie collaborative

L'usage collectif de produits, de services, de locaux ou de connaissances présente des avantages économiques et il est pratiqué dans de nombreux domaines, qui vont de la location d'appareils électroménagers très rarement utilisés à la mise en commun de parcs d'engins agricoles coûteux. Les progrès du numérique offrent dans ce domaine des perspectives croissantes d'augmentation de la concurrence, de la création de valeur et de la durabilité. La meilleure manière d'utiliser des ressources limitées est de les partager, ce qui permet une utilisation responsable des biens de consommation. Les membres du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable invitent le gouvernement fédéral à créer l'environnement nécessaire à une concurrence équitable, en agissant notamment dans les domaines des normes de qualité, des modalités d'imposition et de responsabilité et de la protection des droits des travailleurs et des normes du travail.